



Réunion du Conseil d'Administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse du 15 mars 2024

Compte rendu

Les membres présents du Conseil d'Administration :

- M. Alfred OBERLIN, Vice-président, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Nathalie MOTTE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Peggy MIQUEE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Delphine CHRISTOPHE (délégation de pouvoir à M. Jean VERNE), Membre, représentant la DRAC Grand Est
- M. Marc MUNCK (délégation de pouvoir à Mme Anne BUCHER), Membre, représentant la CEA
- M. Michel SPITZ (délégation de pouvoir à M. Alfred OBERLIN), Membre, représentant la Ville de Colmar

Les membres excusés du Conseil d'Administration :

- Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Antoine EHRET, Membre, représentant la Ville de Mulhouse

Autres présents :

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Charles CIVATTE, Administrateur de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- Mme Alice COUTURIER, Responsable de l'éducation artistique et culturelle au sein de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- Mme Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée chargée de la Création à la DRAC Grand Est (en visio-conférence)

Ordre du jour

Introduction

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023
- 2- Présentation du déploiement de l'Académie de l'Orchestre – Mme Alice COUTURIER
- 3- Présentation de la saison 2024-2025 – M. Guillaume HEBERT

Discussion

A la suite de la délibération n°004.2023 demandant l'octroi du label « Orchestre National en Région », présentation du dossier de demande d'attribution du label qui sera soumis à la Préfecture de région

Délibérations

1. Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de l'exercice 2024 (sur une base identique à 2023)
 - o Délibération n°001.2024
2. Demande de subvention auprès de la Ville de Colmar au titre de l'exercice 2024 (sur une base identique à 2023)
 - o Délibération n°002.2024
3. Ouverture au recrutement de postes de musiciens
 - o Délibération n°003.2024

Points divers

1. Proposition d'un Conseil d'Administration exceptionnel le vendredi 12 avril à 11h30 : politique tarifaire 2024-2025 de l'OsM (en visio-conférence)
2. Proposition d'un moment de convivialité en juin 2024 avec le personnel de l'OsM (artistique et encadrement)

Déroulé

M. Oberlin ouvre la séance du Conseil d'Administration à 10h20.

Il rappelle les engagements de Mme le Maire concernant l'obtention du label « Orchestre National en Région » pour l'OsM. La Ville de Mulhouse a créé une régie personnalisée en décembre 2022 et depuis le 1^{er} janvier 2024 l'Orchestre dispose d'un budget autonome. M. Oberlin rappelle que le transfert du personnel reste à opérer.

I. Introduction

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du déploiement de l'Académie de l'Orchestre – Mme Alice COUTURIER

Mme Couturier présente le profil socio-culturel des mulhousiens : une part forte d'inactifs et de moins de 30 ans, beaucoup de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvrier, peu de diplômés d'études supérieures, beaucoup de quartiers de la politique de la ville proches du centre-ville. Quant au profil socio-culturel du public de l'OsM : ce sont en majorité des personnes de plus de 50 ans, cadres, ayant un haut niveau de diplôme, mais seulement 33% habitent à Mulhouse.

Le projet de l'Académie pour la saison 24-25 vise à travailler sur les publics et notamment les mulhousiens non-publics de l'Orchestre. Le but est d'implanter l'OsM comme un acteur du territoire en développant la pratique artistique et les rencontres avec les musiciens dans les projets d'EAC.

Mme Couturier présente trois exemples de formats de projet :

- Le parcours découverte : ateliers, écoute ludique et venue à un concert
- Le concert participatif des 800 ans de la Ville de Mulhouse : accompagner pendant 6 mois 150 mulhousiens pour les faire jouer de la musique avec l'OsM
- Parrainage/Marrainage : accompagnement qualitatif et sur-mesure des participants d'autres actions d'EAC chez qui la musique a révélé quelque chose, vers la pratique de spectateur ou la pratique artistique

M. Hébert prend la parole pour indiquer que cette présentation a également été faite à la Commission d'Orchestre et au SAM 68. Il précise que dans les autres orchestres nationaux, il est d'usage de rémunérer les actions EAC en sus du salaire des musiciens. Deux établissements se distinguent de se fonctionnement : l'Opéra de Rouen et l'Orchestre d'Avignon qui intègrent une part des activités EAC dans le décompte du temps de travail des musiciens. Il ajoute que le développement de l'EAC est en accord avec les missions demandées par l'Etat dans le cadre de l'obtention du label.

M. Simeoni prend la parole et interroge M. Hébert sur la façon dont les musiciens se positionnent par rapport à l'intégration des heures d'EAC dans leur temps de travail et comment cela pourrait s'articuler avec le rôle des professeurs de musique dans les collèges.

M. Hébert précise que la définition juridique de musicien d'orchestre, contrairement à celle de musicien, n'existe pas. Celle-ci n'est donc pas incompatible avec les missions d'EAC. Toutefois, M. Hébert insiste sur le fait qu'il ne serait pas demandé aux musiciens de faire de la médiation, qui relève des missions d'un

MIMES, mais bien d'interpréter de la musique devant des publics éloignés. Enfin, M. Hébert indique que ces dispositions pourraient donner lieu à des contreparties pour les musiciens dans le cadre de la refonte du règlement intérieur de l'OsM.

M. Simeoni réagit aux propos de M. Hébert en disant qu'il souscrit pleinement au projet d'Académie de l'Orchestre tout en soulignant la nécessité de dialoguer avec les musiciens.

M. Hébert évoque la possibilité de mettre en place une saison test en 24/25 en vue d'adopter le nouveau règlement intérieur en 2026.

M. Oberlin prend la parole pour interroger Mme Couturier à propos des éléments d'évaluation qui pourraient mis en place pour mesurer l'impact du projet d'Académie de l'OsM.

Mme Couturier propose de mettre en place des évaluations qualitatives et quantitatives. A ce titre, le projet parrainage/marrainage est intéressant en ce qu'il permet un suivi sur le long terme de l'enfant encadré. Elle propose également d'étudier les données de billetterie pour observer l'évolution du public suite à la mise en place de l'Académie.

M. Oberlin conclut en soulignant le fait que l'Académie concerne toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales, et donc l'intérêt politique de soutenir ce projet.

Les questions étant épuisées, M. Oberlin propose de passer au point suivant.

3. Présentation de la saison 2024-2025 – M. Guillaume HEBERT

M. Hébert présente succinctement la programmation de la saison 24-25 :

- 9 concerts symphoniques. Le dernier concert de la saison sera réalisé en partenariat avec l'Orchestre national de Metz, le but étant de joindre les forces des deux formations pour donner une œuvre de grand effectif : la 3^{ème} symphonie de Gustav Mahler.
- 3 productions à l'Opéra national du Rhin : Ariodante, la Traviata avec Christoph Koncz, et Giuditta de Franz Lehar.
- 2 concerts décentralisés dans le cadre du partenariat avec la CEA. Par ailleurs, l'OsM souhaite poursuivre son rayonnement dans la CEA en donnant une série de concerts pour le centenaire la mort de Gabriel Fauré dont le premier sera donné fin novembre à l'église Saint-Etienne de Mulhouse.
- 1 projet à Colmar pour la célébration des 80 ans de la libération de la Ville.
- 2 ciné-concerts co-produits avec la Scène Nationale : le Dictateur et Azur & Asmar.
- 7 concerts du nouvel an : deux dates à Mulhouse, une à Colmar, un concert acheté par le Crédit Mutuel pour les aînés à Sausheim, un concert à Saint-Louis et un à Riedisheim.

M. Hébert évoque la poursuite du travail avec le Consortium Créatif. Il rappelle que la création d'une œuvre du Consortium a convaincu France Musique de capter un concert de l'OsM pour la première fois en

novembre 2023. Un échange avec le Directeur des programmes de France Musique se tiendra en avril pour envisager plus de captations de l'OSM la saison prochaine.

Enfin, M. Hébert indique que la saison 24-25 verra le changement du format du concert du samedi soir. Si le concert du vendredi reste identique dans son format, la représentation du samedi consisterait en une version allégée du concert du vendredi présentée au public par la journaliste Sabine Quindou dans le but de diversifier l'offre proposée au public.

M. Verne prend la parole pour demander si ce changement de format donnera lieu à une modification du tarif des concerts du samedi soir.

M. Hébert précise que son souhait n'est pas de faire des concerts famille mais des concerts pour toutes et tous. Il rappelle par ailleurs que l'OsM mène une réflexion sur sa politique de vente dans laquelle sera incluse la question du changement de format des concerts du samedi soir.

Mme Forin prend la parole, elle souhaite mettre en garde le Directeur général sur les surcoûts que pourraient générer un concert commun avec l'Orchestre national de Metz. Elle demande combien de fois ce concert sera donné et dans quels lieux.

M. Hébert indique que l'Orchestre national de Metz pense donner une seule représentation compte-tenu de sa programmation et de la jauge de sa salle de concert tandis que l'OsM en donnera deux, comme tous les concerts symphoniques programmés à La Filature. Enfin, il rappelle que ce concert s'inscrit dans la collaboration avec les orchestres de la région Grand Est et qu'un projet de conventionnement est en cours de réflexion avec les quatre grands orchestres (Strasbourg, Metz, Mulhouse, Nancy).

Les questions étant épuisées, M. Oberlin propose de passer au point suivant.

II. Introduction

A la suite de la délibération n°004.2023 demandant l'octroi du label « Orchestre National en Région », présentation du dossier de demande d'attribution du label qui sera soumis à la Préfecture de région

M. Hébert rappelle au préalable que si l'OsM obtient le label « Orchestre national en région », il lui faudra rédiger une convention d'objectifs et de moyens (CPO) qui sera l'occasion de réfléchir au projet de l'Orchestre sur les prochaines années avec les membres du Conseil d'Administration.

M. Hébert ajoute que la Présidente de l'OsM, Mme Goetz a écrit à Mme la Ministre de la Culture pour solliciter un rendez-vous à propos de la demande de label et avec l'idée que Mme la Ministre pourrait venir à Mulhouse remettre le label à l'OsM lors de l'ouverture de la saison 24-25.

M. Oberlin remercie vivement la DRAC pour son soutien et l'aide apportés par ses services concernant ce dossier.

Les questions éte épuisées, M. Oberlin propose de passer aux délibérations.

III. Délibérations

1. Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de l'exercice 2024

M. Oberlin présente la demande subvention au Conseil d'Administration et remercie la CEA représentée en la personne de Mme Bucher.

Mme Bucher informe les membres du Conseil d'Administration qu'une écriture différente de la convention pourrait être proposée par la CEA afin qu'elle corresponde au modèle juridique avec lequel les services de la CEA ont l'habitude de travailler. Ce document ne changerait en rien la substance de la demande de subvention.

M. Hébert s'adresse à Mme Bucher pour indiquer que l'OSM peut encore aller plus loin que ce qui est demandé par la CEA pour son rayonnement sur le territoire. A ce titre, une série de concerts a déjà été programmée en CEA, hors convention.

Les questions étant épuisées, M. Oberlin propose de passer au vote.

La délibération n°001.2024 est approuvée à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès de la Ville de Colmar au titre de l'exercice 2024

M. Oberlin présente la demande de subvention au Conseil d'Administration, il indique que cette demande est la même qui avait été faite en 2023.

M. Hébert prend la parole pour indiquer que la Présidente de l'OsM a prévu un entretien avec M. Spitz pour discuter de la subvention versée par la Ville de Colmar.

Les questions étant épuisées, M. Oberlin propose de passer au vote.

La délibération n°002.2024 est approuvée à l'unanimité.

3. Ouverture au recrutement de postes de musiciens

M. Hébert prend la parole pour expliquer la nécessité de recruter des musiciens permanents sur les postes vacants. Ces postes devant être systématiquement comblés par des musiciens intermittents lors des concert, cela génère des surcoûts qui pèsent sur le budget de l'Orchestre. Il ajoute que deux périodes de concours ont été réservées en mai et en juillet. Enfin, M. Hébert détaille les postes concernés, figurant en annexe de la délibération.

M. Oberlin propose d'intégrer dans la délibération la mention suivante « en cas de concours infructueux, le Conseil d'Administration autorise le Directeur général à ouvrir de nouveau au recrutement par concours les postes susvisés en annexe sans que cela fasse l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration ».

M. Simeoni prend la parole pour demander pourquoi ces postes seront pourvus par des contractuels et non pas des agents titulaires de la fonction publique.

M. Civatte répond que ce recrutement est opéré dans les conditions du code général de la Fonction Publique dans la mesure où il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires titulaires susceptibles d'assurer les fonctions de musicien d'orchestre.

M. Simeoni rappelle qu'il restera encore quatre postes vacants à l'OsM.

Les questions étant épuisées, M. Oberlin propose de passer au vote.

La délibération n°003.2024 est approuvée à l'unanimité.

Les délibérations étant terminées, M. Oberlin propose de passer aux points divers.

IV. Points divers

1. Proposition d'un Conseil d'Administration exceptionnel le vendredi 12 avril à 11h30 : politique tarifaire 2024-2025 de l'OsM (en visio-conférence)

M. Hébert indique que l'OsM travaille à une refonte de sa grille tarifaire qui sera présentée lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel le 12 avril, en visio-conférence.

2. Proposition d'un moment de convivialité en juin 2024 avec le personnel de l'OsM (artistique et encadrement)

M. Hébert indique qu'une réflexion est en cours pour faire intervenir une personnalité extérieure dans l'accompagnement de l'Orchestre tant sur son projet artistique que pour favoriser le dialogue et la cohésion au sein de la structure. Il propose d'organiser un moment de convivialité le 14 juin avec le personnel artistique et d'encadrement, ainsi qu'avec les membres du Conseil d'Administration.

Les questions étant épuisées, M. Oberlin remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation et clôt la séance à 12h.

Fait à Mulhouse le 15 mars 2024

La Présidente
Madame Anne-Catherine GOETZ



